



MAIRIE

CC

SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 9 avril 2025**

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Votants : 10

Le 9 avril 2025 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruziers convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 03/04/2025.

Date d'affichage : 03/04/2025

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Lionnel ROBERT, Jean-Claude ESPERANDIEU, Stéphane FEDERICI, Joël LAHACHE, Yves PORTENGUEN, Brigitte TOURNIER.

Absents excusés : Corinne PASCAL donne procuration à Lionnel ROBERT, Géraldine VIOLET donne procuration à Patrick PETIT

Absente : Aurélie RENAUD

Secrétaire de séance : Lionnel ROBERT est désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 février 2025 par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote du Compte de Gestion 2024 Budget Annexe
- 2- Vote du Compte Administratif 2024 Budget Annexe
- 3- Affectation des résultats 2024 Budget Annexe
- 4- Vote du Compte de Gestion 2024 Budget Principal
- 5- Vote du Compte Administratif 2024 Budget Principal
- 6- Affectation des résultats 2024 Budget Principal
- 7- Vote des taxes directes locales pour 2025
- 8- Vote du Budget Principal 2025
- 9- Participation au FUL
- 10- Atout Ruralité - Demande de subvention au Département pour le programme voirie de 2025
- 11- Attribution du Marché adapté pour la toiture de l'atelier Communal

.....

1- Vote du Compte de Gestion 2024 Budget Annexe

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le Trésorier est conforme avec le compte administratif de la commune. Après avoir examiné les opérations retracées et le résultat de l'exercice, le Conseil Municipal décide :

Vote Pour à l'unanimité

2- Vote du Compte Administratif 2024 Budget Annexe

Le maire se retire laissant présenter le Compte Administratif par le 1er adjoint, Lionnel ROBERT. Le Conseil Municipal examine et vote le Compte Administratif 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
		0,14	120 734,22	-
Résultat de clôture		120 734,08	-	-

Vote pour à l'unanimité

3- Affectation des résultats 2024 Budget Annexe

Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité le 05 novembre 2024 par délibération N°36-2024 de clôturer le budget annexe lotissement, les lots étant tous vendus, l'affectation des résultats de 2024 du budget annexe d'un montant de 120 734,08 est transférée au Budget Principal de la commune de Saint-André-de-Cruzières.

Vote pour à l'unanimité

4- Vote du Compte de Gestion 2024 Budget Principal

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le Trésorier est conforme avec le compte administratif de la commune. Après avoir examiné les opérations retracées et le résultat de l'exercice, le Conseil Municipal décide :

Vote Pour à l'unanimité.

5- Vote du Compte Administratif 2024 Budget Principal

Le maire se retire laissant présenter le Compte Administratif par le 1er adjoint, Lionnel ROBERT. Le Conseil Municipal examine et vote le Compte Administratif 2024 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	175 585,48	-	187 715,69
Opérations de l'exercice	394 507,23	591 589,05	596 466,35	141 729,29
Totaux	394 507,23	767 174,53	596 466,35	329 444,98
Résultat de clôture		372 667,30	267 021,37	

Vote pour à l'unanimité

6- Affectation des résultats 2024 Budget Principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 197 081,82
- un excédent reporté de : 175 585,48

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :372 667,30

- un déficit d'investissement de : 267 021,37
- un déficit des restes à réaliser de : 8 804,70

Soit un besoin de financement de : 275 826,07

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 372 667,30

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 275 826,07

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 217 575,31

(Intégration du résultat 2024 du Clos de Baron au 002 : 120 734,08)

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 267 021,37

Vote pour à l'unanimité

7- Vote des taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes locales pour 2025 et de maintenir les taux fixés comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti 35,03 %
- Taxe foncière sur le non bâti..... 74,27 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires. 22,87 %

Vote pour à l'unanimité

8- Vote du Budget Principal 2025

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	795 163	795 163
INVESTISSEMENT	881 028,43	889 833,13
	+ 43 804,70 de Reste à réaliser	+ 35 000 de Reste à réaliser
TOTAL INVESTISSEMENT	924 833,13	924 833,13

Vote pour 9, abstention 1 (Patrick PETIT)

9- Participation au FUL

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier du 20 février 2025 adressé par le Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Union Départementale des CCAS de l'Ardèche concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Il sollicite ainsi les communes quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2025.

Le montant du Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2025 pour la commune, sur la base 0,45 € par habitant soit 214,20 €.

Vote pour à l'unanimité

10- Atout Ruralité - Demande de subvention au Département pour le programme voirie de 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place par le Conseil Départemental d'un dispositif d'aide aux territoires depuis 2024 dénommé Atout Ruralité 07. Il constitue un levier essentiel de solidarité et d'aide aux communes. La collectivité peut bénéficier d'une aide dans le cadre du PACTE ROUTIER pour des travaux sur la voirie communale. A ce titre, nous sollicitons une aide du Département de 40 % pour un montant total de travaux de 53.655 € HT.

Vote pour à l'unanimité

11- Attribution du Marché adapté pour la toiture de l'atelier Communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état de la toiture de l'atelier communal sis en bordure de la RD 901 sur la parcelle C 1244. La toiture présente des signes de faiblesse sur la totalité de la structure. Compte tenu de l'état actuel qui constitue un danger pour l'avenir du bâtiment, il est nécessaire d'intervenir rapidement pour le remettre en état. Une déclaration préalable N° 007 211 02 D0008 a été déposée à la DDT le 25 mars 2025. Elle a été approuvée par le service précité après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées, à savoir :

- SOGETRA BTP à AUBENAS pour un montant de..... 37.592,50 € HT
- SARL RAOUX Bernard à BARJAC pour un montant de..... 26.510,28 € HT
- GUILLAUME Michel à ST ANDRE DE CRUZIERES pour un montant de...26.175,39 € HT
- SARL ZORZAN à ST SAUVEUR DE CRUZIERES pour un montant de24.971,50 € HT

L'entreprise ZORZAN est retenue au **Vote pour à l'unanimité**

Monsieur le Maire lève la séance à 19h40

Le Maire,
Jean-Manuel GARRIDO

Le secrétaire de séance,
Lionnel ROBERT



